



Fédération Française de Psychothérapie et Psychanalyse
Membre de l'Association Européenne de Psychothérapie (EAP)
et du Conseil Mondial de la Psychothérapie (WCP)

25 mai 2009

Réglementation du titre de psychothérapeute

« L'enfer est pavé de bonnes intentions »

**un projet de loi dangereux pour la santé des citoyens
et inadapté à notre pays !**

Le projet de loi sur la réglementation du « titre de psychothérapeute », actuellement en débat au Sénat, va à l'encontre des intentions de ses promoteurs — qui est de protéger les usagers contre des imposteurs.

La FF2P, qui partage entièrement cet objectif, ne peut que mettre en garde les élus et les citoyens contre les *pseudo garanties* qu'une loi, votée à la hâte et sans concertation préalable par l'Assemblée Nationale, risquerait de donner. Et cela pour les sept raisons suivantes :

- 1- La profession de psychothérapeute implique une formation *spécifique*, à part entière. Le projet de loi ne l'impose pas.
- 2- Le projet de loi considère que la formation en *psychopathologie* est la condition nécessaire et suffisante à l'attribution du titre. Devenir psychothérapeute impose d'avoir fait *soi-même un travail thérapeutique* et suivi un parcours de formation théorique et méthodologique, accompagné de *supervision*. Cela seul peut attester de la compétence du futur psychothérapeute.
- 3- L'erreur, qui s'ensuit, d'accorder sans autre exigence de formation, le titre de psychothérapeute à des professionnels *non formés* à cette discipline : être médecin, ce n'est pas être automatiquement chirurgien... ni psychothérapeute. Le public ne sait pas qu'être diplômé en psychologie clinique ne donne pas *de facto* une compétence en psychothérapie.

4- Le refus *d'ouvrir la formation* de psychothérapeute à des *travailleurs sociaux, éducatifs ou paramédicaux* (et autres), particulièrement bien préparés, par leur riche expérience relationnelle de terrain, à l'exercice de cette profession — qui exige *4 à 6 années de formation*, selon les écoles et les méthodes — est une injustice et une erreur de jugement, en matière de santé publique.

5- La valorisation d'une seule approche ou méthode (la *psychanalyse*) par rapport à d'autres — sans justification, ni scientifique, ni juridique — va à l'encontre du bon sens, de la science et de l'équité. Pour les uns comme pour les autres, la formation s'effectue en effet selon des *critères voisins*, dans des instituts *privés*.

6- Le projet de loi mettrait « hors la loi » des milliers de psychothérapeutes *authentiquement formés* et inscrits dans les annuaires des associations qui les représentent, et créerait ainsi un *no man's land* où s'infiltreraient plus facilement encore des *charlatans*, faux « psychothérapeutes » *autoproclamés*, sans formation, ainsi que des groupes sectaires aux noms prometteurs...

7- Le projet de loi ignore le travail d'auto organisation, de réglementation et de déontologie assuré depuis des années par la profession elle-même, au lieu de s'appuyer au contraire sur ce long travail de validation authentique des formations et des pratiques, conforme aux normes instituées par *l'Association européenne de psychothérapie (EAP)* — qui regroupe 120 000 professionnels certifiés, dans 40 pays.

En conclusion, nous ne pouvons que profondément regretter l'insuffisance de *coopération réelle et confiante* des pouvoirs publics avec les organisations professionnelles nationales représentatives des psychothérapeutes *qualifiés* — ce qui serait pourtant le meilleur moyen pour éviter que les *bonnes intentions* du législateur ne favorisent « *l'enfer* » contre lequel il prétend lutter.

Dr Michel MEIGNANT, médecin, psychothérapeute, président de la Fédération Française de Psychothérapie et Psychanalyse (FF2P), représentant l'Association Européenne de Psychothérapie (EAP) auprès du Conseil de l'Europe.

Dr Pierre CANOÛÏ, pédopsychiatre à l'Hôpital Necker, psychothérapeute, docteur en éthique médicale, vice-président de la Fédération Française de Psychothérapie et Psychanalyse (FF2P).

Dr Charles GELLMAN, neuropsychiatre, psychothérapeute, vice-président de la Fédération Française de Psychothérapie et Psychanalyse (FF2P).